



## La Présidente du Conseil général

Elue pour trois ans par les conseillers généraux, elle est le chef de l'exécutif du département. Seule chargée de son administration, elle met en œuvre les décisions prises par l'Assemblée départementale.

## Le Cabinet de la Présidente

Sous l'autorité de la Présidente du Conseil général, il assure son secrétariat particulier, gère les dossiers politiques et « affaires réservées », les relations publiques et manifestations et met en œuvre la politique de communication externe du Conseil général.

## Le Directeur général des services

Sous l'autorité de la Présidente du Conseil général, il dirige l'ensemble des services du Département et en coordonne l'organisation. Il a en charge la préparation et la mise en œuvre de l'ensemble des actions conduites par le Département.

## Le Contrôleur de gestion

Il a pour mission d'accompagner les services dans la maîtrise de leurs moyens et dans leur adaptation aux objectifs poursuivis, il encourage l'élaboration de tableaux de bord et l'utilisation d'outils de gestion. Il réalise à la demande de la Présidente ou du Directeur général des services, des audits internes ou externes (organismes fortement subventionnés par le Conseil général).

## La Mission Coordination territoriale

Elle a pour principaux objectifs de faciliter une meilleure articulation entre les politiques départementales et les initiatives locales, et de favoriser la transversalité et les échanges entre les différents services déconcentrés du Département. Sur le territoire haut-viennois, 4 coordonnateurs la représentent dans les Maisons du Département. Cette Mission est également chargée du suivi des politiques contractuelles (Contrat Etat-Région, contrat d'agglomération, contrats de pays,...), des dossiers relatifs à l'Europe et aux parcs naturels régionaux (PNR).

## La Mission Agenda 21

Elle est chargée d'élaborer un document constitutif de l'Agenda 21 de la Haute-Vienne afin d'inscrire les politiques et les pratiques départementales dans un objectif de développement durable.

## Le DGA chargé de la coordination des pôles fonctionnels

Il coordonne les deux pôles fonctionnels (Pôle Ressources, Pôle Patrimoine et Systèmes d'information), et a directement en charge le Secrétariat des Assemblées délibérantes et la Communication interne.

## Le Pôle Ressources

Il regroupe les Directions qui gèrent les moyens humains, financiers et administratifs des services du Département.

### La Direction des ressources humaines

Elle a en charge la gestion des ressources humaines (recrutements, carrières, rémunérations, formation ...), le service de médecine professionnelle, la mission hygiène et sécurité et le service des œuvres sociales.

### La Direction des finances et moyens généraux

Elle élabore et exécute le budget départemental, gère la dette et la trésorerie et réalise des études financières et fiscales. Elle a par ailleurs la responsabilité d'un service achat et des moyens généraux (assurances, parc automobile, accueil, reprographie ...).

### La Direction des affaires juridiques

Elle assure des missions de conseil et d'assistance juridiques et gère l'ensemble des marchés publics de la collectivité.

## **Le Pôle Patrimoine et Systèmes d'information**

Il est composé de la Direction du Patrimoine et de la Direction des Systèmes d'information du Département. Il assure également la mission CSPA (Coordination Sécurité Protection de la Santé) pour des opérations sous maîtrise d'ouvrage départementale.

### **La Direction du Patrimoine**

Elle assure la gestion administrative et technique des biens immobiliers bâtis et non bâtis départementaux, dont les collèges : les affaires foncières, les baux, la programmation et la conduite d'opérations d'investissement du patrimoine bâti, sa maintenance, ainsi que l'entretien et l'exploitation des équipements techniques.

### **La Direction des Systèmes d'Information**

Elle assure la gestion administrative et technique des systèmes d'informations et de communication de l'ensemble des services départementaux et des collèges ainsi que le développement, la mise en œuvre et la maintenance de nouveaux logiciels. Elle a également en charge l'informatisation des communes (conseil, développement, assistance) par le biais de CID87.

## **Le Pôle Education – Jeunesse**

Il est composé d'une Sous-Direction Education et d'un service Jeunesse.

### **La Sous-Direction Education**

Elle gère les relations avec les collèges du département dans les domaines du fonctionnement, de l'équipement, de l'entretien et des travaux dans les établissements. Les personnels techniciens et ouvriers de service (TOS) lui sont rattachés.

Elle soutient la scolarité des élèves : aides aux sorties scolaires, accompagnement de projets pédagogiques des collèges, fonds social en faveur des collégiens et prêts d'honneur en direction des étudiants.

### **Le service Jeunesse**

Il intervient dans le suivi et la coordination des actions menées en faveur de la jeunesse : accompagnement scolaire et péri-scolaire, programmes de réussite éducative, suivi des CLSH, suivi des centres sociaux, gestion des aides à la préparation des BAFA/BAFD, gestion des aides aux initiatives des jeunes (culture, loisirs, sport, pleine nature), gestion des aides au développement du sport scolaire...

## **Le Pôle Développement**

Il regroupe les Directions qui participent au développement du territoire départemental.

### **La Direction Economie-Emploi**

Elle prend en charge plusieurs secteurs tels que l'animation économique (relations emploi et insertion professionnelle, soutien aux démarches collectives territorialisées, animation Activité-Emploi sur l'ensemble du territoire avec 5 animateurs dans les Maisons du Département) ; les aides aux entreprises, ainsi que le suivi des actions conduites pour la couverture en téléphonie mobile et l'accès haut-débit.

### **La Direction Culture-Sport-Tourisme**

Elle gère le soutien aux associations et manifestations culturelles dans divers domaines (spectacles vivants, lecture, arts plastiques, aides aux pratiques musicales, soutien au théâtre par l'accueil à l'espace Noriac). Elle s'appuie également sur la [Bibliothèque départementale](#) de prêt, les [Archives départementales](#), et le [Musée d'art contemporain de Rochechouart](#). Elle s'implique également dans le développement du sport (soutien aux clubs, à l'animation et au bénévolat, aides aux clubs de haut niveau et amateurs, valorisation de la pratique féminine). Un chef de projet « vie associative » assure des permanences au sein des MDD pour apporter une assistance juridique et administrative aux dirigeants d'associations. Elle assure le suivi des dossiers relevant du secteur du tourisme (valorisation touristique et patrimoniale, hébergements touristiques, coordination des acteurs du tourisme, relations avec le CDT).

## La Direction Aménagement rural-Environnement

Elle a en charge :

- les aides financières à l'équipement des communes et leurs groupements : aménagement de centre-bourgs, restauration du patrimoine, subvention aux équipements collectifs publics (contrats territoriaux départementaux)...
- l'eau et l'assainissement : mise à disposition du service d'assistance technique aux exploitants de stations d'épuration, aux communes s'agissant de l'assainissement non collectif, schéma départemental d'alimentation en eau potable, ...
- l'environnement : fonds départemental pour l'environnement, concours éco-actions, plan départemental pour l'élimination des déchets, espaces naturels sensibles, randonnée, ...
- l'agriculture et l'aménagement de l'espace : aide à l'installation de jeunes agriculteurs, soutien à la qualité des productions...
- l'habitat et l'énergie : programmes territoriaux de l'habitat, aides aux organismes HLM et aux propriétaires, encouragements aux communes pour la réalisation des études ou travaux d'économie d'énergie ;

Le **Laboratoire Départemental** lui est rattaché ; de même que le site de Châluçet-Ligoure et le Lac de Saint-Pardoux.

## Les Maisons du Département

Ce sont des plates formes de services de proximité et des lieux d'information et d'orientation sur les politiques du Département. Elles participent au développement des partenariats locaux et accueillent des centres de ressources concernant l'habitat, l'activité économique locale et les associations et usagers. Elles constituent les têtes de réseau des directions territorialisées sur chaque territoire.

## Le Pôle Déplacements

Il regroupe les Directions et services relatifs aux routes et aux transports.

### La Direction des Routes

Elle assure les tâches liées à la construction, l'entretien et l'exploitation de la voirie départementale (routes, ouvrages d'art). Elle contribue également à la mise en œuvre d'une politique de sécurité routière.

### La Direction des Transports

Elle a en charge l'organisation des transports scolaires, des transports routiers non urbains de personnes et le transport à la demande. Elle équipe le réseau en abris-voyageurs et établit les circuits scolaires... Elle suit également les questions concernant les transports non routiers de voyageurs (aéroport, Ligne Grande Vitesse).

### Les 4 Maisons de l'Aménagement

Elles ont en charge sur le terrain la mise en œuvre opérationnelle des programmes départementaux en matière de voirie, d'immobilier (sous la responsabilité du Pôle Patrimoine) et de transport scolaire (entretien des routes, gestion du domaine public départemental, conduite de chantiers routiers et de bâtiments).

## Le Pôle Solidarité – Enfance

Il met en œuvre les politiques de prévention et de protection dans le domaine de l'enfance et de la famille et celles relatives à l'insertion et à la lutte contre les exclusions.

### La Direction des Actions sociales territorialisées

Elle comprend deux Sous-directions : la Sous-Direction Insertion – Missions locales (dispositif RMI et insertion) et la Sous-Direction Santé Mère-Enfant (dispositifs de prévention et de santé publique) ; ainsi que quatre services de conseil technique concernant les interventions sociales de secteurs, l'aide sociale à l'enfance, les questions d'adoption (agrément), l'accueil familial.

### Le Centre Départemental de l'Enfance et de la Famille (CDEF)

Il assure dans le cadre de la protection de l'enfance, l'accueil d'urgence et pour partie la prise en charge éducative et l'hébergement de jeunes majeurs et de mineurs confiés au Département par le juge ou leurs parents. Il propose également un accueil mères/enfants, un

service d'accueil familial médiatisé, un service d'accompagnement des jeunes vers l'insertion.

Le service [Information action sociale](#) (commun avec le Pôle Personnes âgées-personnes handicapées), la [Sous-Direction Gestion administrative – Enfance](#) et le [service Finances et Documentation](#) sont des entités transversales qui participent au fonctionnement du Pôle.

### **Les 10 Maisons de la Solidarité**

Par l'intervention des travailleurs sociaux et médico-sociaux présents sur les territoires, elles initient des actions en faveur de la mère et des jeunes enfants, des actions de prévention et de protection de l'enfance, des actions de prévention et de lutte contre les exclusions. Elles permettent l'accès à l'information, à des consultations médicales pour les enfants et un soutien psychologique pour les parents. Elles sont le relais sur le terrain des politiques départementales dans le domaine des interventions sociales et de la solidarité.

### **Le Pôle Personnes âgées – Personnes handicapées (PA-PH)**

Il met en oeuvre les dispositifs et prestations d'aide aux personnes âgées (coordination gériatrique) et handicapées et assure la programmation, la tarification et le suivi des hébergements et équipements médico-sociaux.

#### **La Sous-Direction Prestations personnes âgées**

Elle a en charge l'instruction des dossiers et l'attribution des prestations destinées aux personnes âgées.

#### **La Sous-Direction Etablissements et services aux personnes âgées**

Elle est chargée de l'autorisation, de la tarification, et du contrôle des établissements et services pour les personnes âgées.

#### **La Sous-Direction Etablissements, services et aides aux personnes handicapées**

Elle est chargée de l'autorisation, de la tarification, et du contrôle des établissements et services pour les personnes handicapées, et de l'attribution des diverses aides en la matière. Elle travaille en étroite collaboration avec la Maison départementale des personnes handicapées (MDPH).

Le service [Information action sociale](#) (commun avec le Pôle Solidarité – Enfance), le [service Gestion](#) (suivi budgétaire, contrôle d'effectivité, perception des recettes) et le [service Actions médico-sociales](#) (évaluation, conseil technique, gestion des réseaux, accueil familial) sont des entités transversales qui participent au fonctionnement du Pôle.